

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants : 24

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Yves COLOMBAIN.

Procurations : Gérard VIRY à Pascal PELINSKI,
Jean-Marie HIRTZ à Jean-François PASQUET,
Bernard BRAUN à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 13 décembre 2013

N° 2013-097

Objet : Liste des décisions
Rubrique : 9.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le Conseil Municipal,
Où les explications du Maire et sur sa proposition,
Vu la Loi N° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Prend acte des décisions municipales suivantes :

Administration Générale

- Contrat d'assurance avec SMABTP, pour l'assurance dommages ouvrage et tous risques chantier pour la salle des fêtes, pour un montant de 25 864.58 € (DO - 10 ans après l'achèvement des travaux TRC-),
- Contrat avec La Poste de Malzéville pour la boîte postale, pour un montant annuel de 77.74 €.

Service technique

- Ordre de service avec VB SERVICE pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux Services Techniques, du 04 au 29 novembre, pour un montant de 10 758.32€,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

- Ordre de service avec EVP SERVICE pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux Services Techniques, du 04 au 29 novembre, pour un montant de 19 313.01 €,
- Ordre de service avec LES METALLIERS LORRAINS pour la réfection du portail de la mairie, du 18 novembre au 15 décembre, pour un montant de 2 726.88 €.

Finances et personnel

- Avenant au contrat de prêt du Crédit Mutuel, avec report d'un mois de la date de la mobilisation, pour un montant inchangé et une durée de 15 ans,
- Convention avec l'Etat pour un contrat d'avenir à compter du 02 décembre 2013 pour une durée de 36 mois, sur un salaire basé sur le SMIC.

Direction Générale

- Convention avec le collège Paul Verlaine pour la mise à disposition de la salle de restauration pour l'organisation de la cérémonie des vœux le 15 janvier 2014, à titre gratuit.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

